

RCS : FREJUS
Code greffe : 8303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00983

Numéro SIREN : 814 273 686

Nom ou dénomination : "PETIT PARADIS SAS"

Ce dépôt a été enregistré le 23/10/2020 sous le numéro de dépôt 5696

PETIT PARADIS SAS

COMPTES ANNUELS

PERIODE DU 1 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019



**GC Rogerson
President
Petit Paradis SAS
814 273 686 R.C.S. Fréjus**

PETIT PARADIS SAS

S O M M A I R E

	Page
Informations générales	2
Compte rendu de travaux du professionnel de l'expertise comptable	3
Bilan actif	4
Bilan passif	5
Compte de résultat	6

PETIT PARADIS SAS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Président	Monsieur Grant ROGERSON
Siège social	1251 chemin des Baumettes 83420 Croix-Valmer
Numéro de SIRET	814 273 686 00018
Début d'exploitation	22 octobre 2015
Principale activité exercée	Parahotellerie
Expert-Comptable	Dixon Wilson SARL 19 avenue de l'Opéra 75001 Paris
Commissaire aux Comptes	Côte d'Azur Audit Expertise 3319 route des Escaillouns 06390 Berre les Alpes
Avocats	Harlay Avocats 83 boulevard Haussmann 75008 Paris
Banques	Société Générale 13-15, bd des Moulins BP 250 98007 Monaco Cedex
	Citi Europe Plc Citigroup Centre Canada Square Canary Wharf London E14 5LB Royaume-Uni

COMpte RENDU DE TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Conformément à la mission qui nous a été confiée par Monsieur Baldock, alors président de la société, et qui a fait l'objet de notre lettre en date du 3 novembre 2015 (régularisée le 13 janvier 2016) nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de Petit Paradis SAS relatifs à la période comptable, allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	€	19.308.356,35
Chiffre d'affaires	€	186.363,64
Perte comptable	€	(1.722.005,39)

Conformément à la réglementation en vigueur, la société relève des micro-entreprises et n'est donc pas tenue d'établir d'annexe.

Fait à Paris
le 30 juin 2020

Sophie Lemaître
Expert-Comptable
Dixon Wilson SARL

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains	2 465 896		2 465 896	12,77	2 287 620	17,11
Constructions	9 880 751	978 373	8 902 378	46,11	9 151 850	68,45
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	1 609 651	235 587	1 374 064	7,12	1 423 495	10,65
Immobilisations en cours	5 100		5 100	0,03		
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	13 961 398	1 213 960	12 747 438	66,02	12 862 965	96,21
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	22 300		22 300	0,12	12 114	0,09
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	929		929	0,00	929	0,01
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	57 357		57 357	0,30	40 903	0,31
. Autres	42 317		42 317	0,22	33 793	0,25
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	6 351 286		6 351 286	32,89	305 937	2,29
Charges constatées d'avance	86 729		86 729	0,45	113 055	0,85
TOTAL (II)	6 560 918		6 560 918	33,98	506 731	3,79
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	20 522 316	1 213 960	19 308 356	100,00	13 369 696	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

PASSIF

Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)
---------------------------------------------	-----------------------------------------------

Capitaux propres

Capital social ou individuel (dont versé : 600 010)
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...

Ecarts de réévaluation

Réserve légale

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

Report à nouveau

Résultat de l'exercice

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

600 010	3,11	600 000	4,49
---------	------	---------	------

-5	0,00	-1 282 628	-9,58
----	------	------------	-------

-1 722 005	-8,91	-961 037	-7,18
-------------------	--------------	-----------------	--------------

Produits des émissions de titres participatifs
Avances conditionnées

TOTAL(I)	-943 653	-4,88	-1 521 033	-11,37
-----------------	-----------------	--------------	-------------------	---------------

TOTAL(II)

Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL (III)

Emprunts et dettes

Emprunts obligataires convertibles

Autres Emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

. Emprunts	11 000 000	56,97	7 200 000	53,85
. Découverts, concours bancaires			20 225	0,15

Emprunts et dettes financières diverses

. Divers	12 357	0,06	15 895	0,12
. Associés	9 106 407	47,16	7 525 077	56,28

Avances & acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales

129 645	0,67	128 540	0,96
---------	------	---------	------

. Personnel			
-------------	--	--	--

. Organismes sociaux			
----------------------	--	--	--

. Etat, impôts sur les bénéfices			
----------------------------------	--	--	--

. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4	0,00	648	0,00
-----------------------------------------	---	------	-----	------

. Etat, obligations cautionnées			
---------------------------------	--	--	--

. Autres impôts, taxes et assimilés	2 665	0,01	345	0,00
-------------------------------------	-------	------	-----	------

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

932	0,00		
-----	------	--	--

Instruments financiers à terme

Produits constatés d'avance

TOTAL(IV)	20 252 009	104,89	14 890 729	111,38
------------------	-------------------	---------------	-------------------	---------------

Ecart de conversion et différences d'évaluation passif

(V)				
------------	--	--	--	--

TOTAL PASSIF (I à V)	19 308 356	100,00	13 369 696	100,00
-----------------------------	-------------------	---------------	-------------------	---------------

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le
31/12/2019
(12 mois)Exercice précédent
31/12/2018
(12 mois)Variation
absolue
(12 / 12)

%

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	186 364		186 364	100,00	109 091	100,00	77 273	70,83
Chiffres d'Affaires Nets	186 364		186 364	100,00	109 091	100,00	77 273	70,83
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits	5 663	3,04	10	0,01	5 653	N/S		
Total des produits d'exploitation (I)	192 026	103,04	109 101	100,01	82 925	76,01		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes	453 483	243,33	302 088	276,91	151 395	50,12		
Impôts, taxes et versements assimilés	56 451	30,29	6 581	6,03	49 870	757,79		
Salaires et traitements			15 475	14,19	-15 475	-100,00		
Charges sociales	-317	-0,16	5 203	4,77	-5 520	-106,08		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	587 908	315,46	499 749	458,10	88 159	17,64		
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges	20 069	10,77	0	0,00	20 069	N/S		
Total des charges d'exploitation (II)	1 117 594	599,68	829 096	760,00	288 498	34,80		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-925 568	-496,64	-719 995	-659,98	-205 573	-28,54		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés	5	0,00			5	N/S		
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Défauts et pertes de change			18 706	17,15	-18 706	-100,00		
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)	5	0,00	18 706	17,15	-18 701	-99,96		
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées	175 276	94,05	189 848	174,03	-14 572	-7,67		
Défauts et pertes de change	307	0,16	2 147	1,97	-1 840	-85,69		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)	175 582	94,21	191 995	176,00	-16 413	-8,54		
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-175 577	-94,20	-173 289	-158,84	-2 288	-1,31		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	-1 101 145	-590,85	-893 284	-818,83	-207 861	-23,26		

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion					
Produits exceptionnels sur opérations en capital					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Total des produits exceptionnels (VII)					
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	135	0,07		135	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	565 010	303,18	14 853	13,62	550 157
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	55 715	29,90	52 900	48,49	2 815
Total des charges exceptionnelles (VIII)	620 860	333,14	67 753	62,11	553 107
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-620 860	-333,13	-67 753	-62,10	-553 107
Participation des salariés (IX)					
Impôts sur les bénéfices (X)					
Total des Produits (I+III+V+VII)	192 031	103,04	127 807	117,16	64 224
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 914 036	N/S	1 088 844	998,11	825 192
RÉSULTAT NET	-1 722 005	-923,99	-961 037	-880,94	-760 968
Dont Crédit-bail mobilier					
Dont Crédit-bail immobilier					

PETIT PARADIS SAS
Société par actions simplifiée
Au capital de 600.010 euros
Siège social : 1251 Chemin des Baumettes - 83420 la Croix-Valmer
814 273 686 RCS Fréjus

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2020

.../...

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2019, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports desquelles il résulte, pour ledit exercice, une perte nette comptable de (1.722.005) euros.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter cette perte nette comptable de (1.722.005) euros au compte report à nouveau, dont le solde sera ainsi porté de (5) euros à (1.722.010) euros.

.../...

Pour extrait certifié conforme à l'original



Le Président
Grant Creed Rogerson



SAS PETIT PARADIS SAS
1251 CHEMIN DES BAUMETTES
83420 LA CROIX VALMER

RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

« EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019»



**SAS PETIT PARADIS
1251 CHEMIN DES BAUMETTES
83420 LA CROIX VALMER**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

« Exercice clos le 31 Décembre 2019 »

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique en date du 26 Avril 2017 dans le cadre des dispositions de l'article L.820-3-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société PETIT PARADIS SAS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. *Conformément à la possibilité ouverte aux micro-entreprises par l'article L. 123-16-1 du code de commerce, ces comptes ne comprennent pas d'annexe.* Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion :

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que **les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.**

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président] et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

IV.Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société¹ ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

V.Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société¹.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société² à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BLAUSASC, 14 Septembre 2020

Le Commissaire aux comptes
COTE D'AZUR AUDIT EXPERTISE CE2A

Céline ACCOSSATO
La présidente

